

FORMATION INITIALE DES MEMBRES DU CHSCT (Établissements de plus de 300 salariés) Programme participant

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'impose de plus en plus comme un acteur clé de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise. Afin que le CHSCT puisse jouer pleinement son rôle (qui est de contribuer à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale des salariés), il est indispensable que ses membres connaissent bien leurs prérogatives et les moyens mis à leur disposition.

C'est pourquoi les membres nouvellement élus du CHSCT doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions (code du travail art. L. 4614-14).

Objectifs

- Maîtriser les règles de fonctionnement du CHSCT
- Se repérer dans les obligations légales (textes de lois, document unique,...)
- Savoir détecter et mesurer les risques professionnels
- Enquêter après un accident du travail ; analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Proposer des actions concrètes pour contribuer à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail

Public concerné

Cette formation s'adresse aux membres de CHSCT nouvellement désignés et exerçant leur mission dans un établissement de plus de 300 personnes.

Prérequis

Aucune connaissance particulière

Durée de la formation

5 jours (soit 35 heures)

Modalités pratiques

Les dates, horaires et lieux seront précisés lors de la convocation.

Le groupe ne pourra excéder 12 participants.

Modalités pédagogiques

Le formateur met l'accent sur une pédagogie active et participative fondée sur le travail collectif et les échanges. L'apport de notions théoriques (sous forme d'exposés vidéo projetés) est étayé de situations pratiques (exercices, cas pratiques, partage d'expériences).

Un support synthétisant les thèmes développés est remis aux participants, ainsi qu'une bibliographie pour aller plus loin pour ceux qui le désirent.

Le formateur

La formation sera animée par Sophie Morin, psychologue du travail, psychothérapeute et IPRP (intervenante en prévention des risques psychosociaux), formatrice depuis 2009.

Programme de la formation

1^{ère} JOURNEE

I. Fonctionnement du CHSCT

1. Missions du CHSCT
2. Constitution du CHSCT
3. Les membres du CHSCT
4. Fonctionnement du CHSCT : réunions, heures de délégation, moyens

II. Sécurité et santé au travail

1. Définir la santé, la sécurité, l'hygiène
2. Définir la prévention et la protection
3. Quelles sont les obligations légales ?
4. Quels sont les enjeux au-delà de l'aspect légal ?
 - Enjeux humains
 - Enjeux économiques pour l'entreprise
 - Enjeux pour la Société (santé publique)
 - Qui tire bénéfice des actions de prévention ?
 - Un investissement ? impact chiffré des mesures de prévention
5. Les différents acteurs impliqués dans la SST/leurs rôles
 - Acteurs internes
 - Acteurs externes
 - Acteurs institutionnels et organismes techniques

2^{nde} JOURNEE

III. Les risques professionnels :

1. Qu'est ce qu'un risque ?
2. Qu'est ce qui influence un risque ?
3. Survenue d'un accident
4. Quels sont les différents risques ? *(ces différents points sont abordés en fonction des risques rencontrés dans l'entreprise)*
 - Risques physiques (chimiques, biologiques,...)
 - Risques psychologiques : les risques psychosociaux/RPS
 - Risques émergents : les nanotechnologies

- Les travailleurs à risques particuliers : travailleurs isolés, femmes enceintes, seniors, salariés temporaires
- 5. La pénibilité
 - Définition légale de la pénibilité
 - Facteurs de pénibilité
- 6. Les documentations disponibles

3^{ème} JOURNEE

IV. Les atteintes à la santé :

1. Les accidents du travail (AT)
 - Définitions : accidents du travail, accident de trajet
 - La démarche en cas d'AT : déclaration et reconnaissance
 - Indicateurs et statistiques nationales
2. Les maladies professionnelles (MP)
3. Le coût des AT/MP pour l'entreprise

V. La démarche de prévention

A. Les grands principes

- Pourquoi une démarche de prévention ?
- Les niveaux de prévention : primaire, secondaire, tertiaire
- Les valeurs autour de la démarche de prévention
- Les 9 principes de prévention

B. Première étape : Identifier les risques : Analyse d'une situation de travail

1. Quelques notions d'ergonomie
2. Facteurs qui peuvent influencer l'identification des risques

C. Seconde étape : évaluer les risques

1. Repérer les risques a posteriori = « Qu'est ce qui a fait mal ? »
 - Analyse d'accident : les idées préconçues
 - Méthode de l'arbre des causes de l'Inrs
2. Repérer les risques a priori = « Qu'est ce qui peut faire mal ? »
 - Analyse des conditions de travail
 - L'évaluation de la gravité
 - Classement des risques : priorisation

4^{ème} JOURNEE

D. troisième étape : mettre en place les actions de prévention

1. Critères de choix des mesures de prévention (et écueils de la prévention)
2. Premier principe : Combattre le risque à sa source
3. Les 8 autres principes de prévention
4. Exemples classiques de mesures de prévention selon le type de risque
 - Risques physiques
 - Risques psychologiques : les RPS
5. Evaluer les mesures de prévention
6. Application pratique d'une démarche de prévention

5^{ème} JOURNEE

VI. Analyse du risque dans l'entreprise

1. Les documents de l'entreprise
 - Le document unique
 - Le programme annuel de prévention
 - Le compte employeur
 - Le rapport annuel
 - La fiche entreprise
2. Les risques présents dans l'entreprise
3. La prévention dans l'entreprise
4. Diagnostic des pratiques de l'ancien CHSCT
 - Présentation des 12 critères d'évaluation de diagnostic (selon l'ANACT) puis débat en fonction des réponses précédentes
 - Co construction d'un cahier des charges et de premiers plans d'action

Modalités d'évaluation

Les stagiaires signeront une feuille d'émargement.

La validation des acquis sera faite tout au long de la formation, par un contrôle continu sur des exercices pratiques individuels et collectifs.

A l'issue de cette formation, les participants se verront délivrer une attestation de présence et de fin de formation validant les acquis.

L'évaluation de la satisfaction quant à la formation sera réalisée par les stagiaires en fin de formation.